

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 62/80/SPCG portant additif à l'arrêté n° 62/2/SPCG du 6 janvier 1962 fixant le taux des indemnités de garde et de permanence allouées aux sous-officiers infirmiers du corps de Santé des Troupes de Marine et aux sage-femmes résidentes.

n° 62/80/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 octobre 1962

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro  
31 octobre 1962

### VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Président du Conseil de Gouvernement, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil en Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté no 733 du 14 juin 1954, instituant une indemnité de garde en faveur des Sous-Officiers du Service de Santé de la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 61/80/SPCG du 1-8-61 portant fixation du régime et des taux des indemnités pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées aux personnels des Cadres territoriaux

**Vu** l'arrêté n° 62/2/SPCG du 6 janvier. 1962, susvisé

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique sa

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 18 octobre 1962;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— L'article 1 de l'arrêté n° 62/2/SPCG du 6 janvier 1962 est complété comme suit :

#### Art. 2

Le Ministre de la Santé Publique, le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan et le Trésorier-Payeur de la Côte Française des Somalis sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

**Le Chef du Territoire,Président du Conseil de Gouvernement,J. COMPAIN.Par le. Chef du Territoire, président du Conseil de Gouvernement: :Le Vice-Présidentdu Conseil de Gouvernement p.i.ABDI DEMBIL EGUAL.Le Ministre de la Santé Publique,TAHER ADEN DOUALE.Le Ministre des Finances des Affaires économiques et du Plan,R. Pécour.**